

Annexe 13 : Fiche concernant la mise en œuvre de la géolocalisation d'un cimetière communal

1. Premiers repérages

Le comité du Souvenir Français recense au sein du cimetière communal la totalité des tombes de « Morts pour la France ».

Il note :

- Les tombes familiales entretenues ;
- Les tombes familiales à l'abandon.

Parallèlement, il relève les noms des « Morts pour la France » inscrits sur chaque tombe en répartissant :

- Ceux de 1914-1918 ;
- Ceux de 1939-1945 ;
- Ceux des conflits postérieurs.

Enfin, il prend en photo chaque tombe et relève ses coordonnées géographiques.

Les coordonnées géographiques peuvent être relevées grâce à une application téléchargeable sur téléphone portable : *Mes coordonnées GPS* ; *Boussole GPS* ou *Ma position GPS*. En se plaçant devant la tombe, noter la latitude et la longitude avec un maximum de chiffres après la virgule.

Exemple : latitude : 45.05246 et longitude : 1.502687

2. Calcul du coût de l'opération

Le tarif pour la géolocalisation des tombes des soldats Morts pour la France dans les cimetières communaux est établi à **60 € par tombe**.

Les sépultures incluses dans ce calcul relèvent uniquement des tombes familiales dans lesquelles est inhumé un soldat « Mort pour la France » ainsi que des carrés communaux dans lesquels sont inhumés des combattants restitués.

Les tombes des combattants inhumés *in situ*, placées sous la responsabilité du Ministère des Armées (ONAC) ne sont pas prises en compte.

Exemples :

- une commune dont le cimetière compte 7 tombes familiales dans lesquelles est inhumé un « Mort pour la France » s'acquitte de $7 \times 60 = 420$ €.
- une commune dont le cimetière compte 5 tombes familiales et un carré de 10 tombes de restitués s'acquitte de $15 \times 60 = 900$ €.

Cette somme comprend les prestations assurées par Le Souvenir Français :

- le droit d'entrée dans l'application « GéoMémoire », la mise à jour et la maintenance de l'application ; le recensement des tombes concernées ;
- les recherches historiques et la rédaction des fiches biographiques (celles-ci sont effectuées par Jean-Michel Gilot, fondateur du site collaboratif « 1 jour, 1 poilu », pour les biographies

de combattants de 1914-1918 et par le comité du Souvenir Français pour les biographies des autres combattants) ;

- l'apposition de la cocarde du SF sur chaque tombe ;
- la fabrication d'une plaque signalétique qui sera apposée à l'entrée du cimetière.

Enfin, cette somme assure la pérennité de l'application sans aucun autre engagement financier de la part de la commune pour une durée de six ans. Au-delà, un forfait annuel de 100€ sera demandé pour les seuls frais de mise à jour et de maintenance de l'application.

3. Rendez-vous avec la municipalité

Dès que le total est fixé, le comité prend rendez-vous avec le maire ou l'adjoint compétent de la commune et lui propose une convention qui sera votée en conseil municipal.

La commune prend en charge l'intégralité du coût de l'opération. Il lui est, par ailleurs, demandé :

- d'épauler le comité pour le recensement des tombes ;
- de participer à la recherche documentaire ;
- d'organiser les contacts avec les familles propriétaires des tombes et d'apposer les plaques et les cocardes.

4. Rédaction des fiches

Dès l'accord donné par la municipalité, la rédaction des fiches peut commencer.

Pour les « Morts pour la France » de 1914-1918, le comité adresse au siège la liste des noms des combattants, des informations éventuellement recueillies sur les tombes (en particulier la date de décès) et des photographies de chaque tombe. Le siège assurera l'écriture des textes et la recherche des documents. Ce travail sera réalisé par Jean-Michel Gilot, fondateur du site « 1 jour, 1 poilu ».

Pour les « Morts pour la France » des autres conflits, le comité prend en charge la rédaction des fiches.

Cette fiche se traduit par 4 éléments :

- Une fiche signalétique (nom, prénom, conflit, grade, matricule, décorations) ;
- Un texte écrit de 250 mots relatant le destin du combattant ;
- Trois photographies liées au texte (idéalement une photographie du « Mort pour la France » et des photographies des combats et des lieux qu'il a connus) ;
- Un texte oral – synthétisant le destin du combattant – de 40 à 60 mots pour une durée d'écoute de 30 secondes. Ce texte sera, au final, enregistré.
- Une bibliographie et/ou sitographie présentant les sources.

Les sources disponibles afin de collecter ces informations sont les suivantes :

- le site Internet Mémoire des Hommes qui présente les fiches des combattants « Morts pour la France » dans les différents conflits (en particulier les engagés volontaires étrangers de 1939-1940, les résistants, les morts des guerres d'Indochine, de Corée et d'Algérie) ;
- les archives municipales et particulièrement les registres d'état civil ;
- les renseignements détenus par les historiens locaux (bibliothèques municipales, départementales, etc.) ;

- les archives des familles concernées ;
- la documentation générale.

Qui peut effectuer ces recherches et écrire les textes ?

- un adhérent du Souvenir Français ;
- un historien local – passionné par l’histoire de sa commune ;
- un étudiant en histoire ;
- un généalogiste appartenant à une association généalogiste (Le Souvenir Français a signé une convention dans ce sens avec la Fédération Nationale des Associations Généalogistes).

5. Rencontre avec les familles

Lorsque l’écriture des textes est validée par le siège, il appartient au comité, en partenariat avec la municipalité, de réunir les familles afin de leur présenter l’ensemble du projet.

Parallèlement, il sera demandé à chaque famille d’accepter que soit apposé sur la tombe la cocarde du Souvenir Français qui permettra aux visiteurs de repérer plus facilement les tombes géolocalisées.

A la suite de cette étape, l’accord définitif sur la géolocalisation est validé.

6. Finalisation

Le comité installe les cocardes sur les tombes et le panneau à l’entrée du cimetière.



LES COMBATTANTS « MORTS POUR
LA FRANCE » DE CE CIMETIERE ONT
ETE GEOLOCALISES PAR LE
SOUVENIR FRANÇAIS



TELECHARGEZ
L'APPLICATION
GEOMEMOIRE







Le Souvenir Français – Association Nationale reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906 – infos@souvenir-francais.fr

Version non définitive